



## PRIX CADET ROUSSEL

### Règlement du concours d'écriture collective

*Préambule : merci de lire attentivement le présent règlement. Le respect des règles énoncées sont indispensables au jury pour retenir la validité des productions.*

#### **Article 1 : généralités**

Dans le cadre du conseil école-collège du secteur de collège Denfert-Rochereau et du programme d'actions réalisé en 2016-2017, la commission « Culture littéraire et artistique » a proposé un concours d'écriture collective sur la thématique : « L'autre ».

**Pour la première édition 2017-2018, le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 15 mai 2018 au collège et du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 mai 2018 aux écoles.**

Le prix « Cadet Roussel » poursuit au moins deux objectifs : renforcer les apprentissages fondamentaux en suscitant le plaisir d'écrire et favoriser la continuité des apprentissages entre le CM1, le CM2 et la 6<sup>ème</sup> tout en développant la culture commune des élèves.

#### **Article 2 : participants**

Les classes de CM1, CM2, et de 6<sup>ème</sup> du secteur de collège Denfert-Rochereau peuvent participer au concours. Il est prévu une seule production d'écrit par classe.

#### **Article 3 : modalités**

- Aucun genre de texte n'est imposé.
- Les productions d'écrit s'inscriront dans une réflexion pluridisciplinaire (au moins deux disciplines).
- Des temps de recherche et/ou de production en collaboration (échanges entre élèves de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>) devront être obligatoirement inclus dans le processus de production (un échange à minima).

#### **Article 4 : thème**

Deux sujets au choix sont proposés en 2017-2018 :

- Sujet 1 : « Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage ... »

*Vous êtes un personnage imaginaire ou réel. Lors de notre voyage , vous partez à la rencontre de l'autre. Vous faites part de votre point de vue et évoquez vos ressentis.*

- Sujet 2 : «Avec ma gueule de métèque... », introduction de la chanson de Georges Moustaki.  
*Personnage réel ou irréel, je suis l'Autre, je suis différent des autres... Aidez votre personnage à écrire son histoire.*

#### **Article 5 : présentation de la production**

- Le texte sera présenté en police d'écriture Arial.
- L'envoi comprendra obligatoirement une version papier et une version numérique.
- La première ligne de la première page portera le titre de la production.
- Les pages ne doivent comporter aucune indication, aucun signe permettant d'identifier les auteurs.

#### **Article 6 : envoi des productions**

Un envoi sera adressé conjointement à la circonscription du 1er degré et au collège.

La production sera remise dans une enveloppe cachetée contenant :

- un exemplaire papier de la production d'écrit ;
- sur l'enveloppe : une feuille où seront portés le titre de la production, le choix de sujet, le nom de (ou des) enseignant (s) de la classe.

L'adresse à utiliser pour la circonscription du 1er degré est : [secaux2maternelle@ac-dijon.fr](mailto:secaux2maternelle@ac-dijon.fr)

L'adresse à utiliser pour le collège est : [ce.0890006y@ac-dijon.fr](mailto:ce.0890006y@ac-dijon.fr)

#### **Article 7 : composition du jury**

Le jury est composé de la façon suivante :

- un professeur des écoles et un professeur du collège du secteur, douze élèves issus des classes non participantes (six écoliers et six collégiens).

#### **Article 8 : proclamation des résultats et remise des prix**

Le palmarès sera dévoilé le 29 juin 2018. Les prix seront remis le 5 juillet 2018 au collège.

#### **Article 9 : droit de diffusion et droit à l'image**

Les productions pourront faire l'objet d'une lecture publique, d'une parution ou d'une exposition ou de tout autre usage ou valorisation sans que les auteurs puissent s'y opposer.

Les classes participantes devront s'assurer de disposer de l'autorisation des représentants légaux pour la fixation, la reproduction et l'exploitation des images ou d'un autre attribut de la personnalité (ex : enregistrements sonores).

La participation à ce concours, par l'envoi d'une production, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.